



Association loi 1901 et employeur

Par **karp39**, le **08/09/2008** à **17:59**

L'ensemble des employés de mon entreprise est actuellement en conflits avec notre employeur, nous nous révoltons contre une décision de suppression du poste de directeur qui a été décidée durant l'été. Nous avons crée une association loi 1901 (apolitique) de défense de notre emploi regroupant tous les membres du personnel. Nous demandons à notre employeur d'ouvrir la discusion et les négociations avec cette association. Mais pour l'instant il ne veux pas prendre en compte cette association et nous envoie des mail individuellement nous demandant de bien vouloir reconnaitre son autorité au plus vite et que sans cela il n'y aura pas de discussions possible.

Pouvez vous m'indiquer si effectivement notre association ne peut être reconnue par notre employeur, s'il peut faire comme si elle n'existait pas.

D'autre part a-t-il le droit de nous imposer des ultimatums nous demandant de reconnaitre son autorité alors que notre action est de défendre le personnel de notre entreprise, ne va-t-il pas contre le droit d'expression.

J'espère avoir été assez claire et vous remercie de votre réponse.